Liquide vaisselle Citron

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 01/05/2015 Date de révision: 10/01/2023 Remplace la version de: 12/05/2021 Version: 4.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom commercial	:	Liquide vaisselle Citron
UFI	:	Q8KS-ETJW-VW09-4YXN
Code du produit	:	7305
Code du produit	:	10164; 10176
EAN	:	8713211001644; 8713211001767
Type de produit	:	Détergent
Synonymes	:	7305; 7313
Groupe de produits	:	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	:	Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange	:	Détergent pour lavage de la vaisselle à la main
Fonction ou catégorie d'utilisation	:	Agents détergents/lavants et additifs

Titre	Etape du cycle de vie	Descripteurs d'utilisation
Transfert du produit dans un conteneur (bouteille/seau/machine)	Professionnelle	SU0, PC35, PROC8a, ERC8a, AISE SPERC 8a.1.a.v2
Transfert d'un produit via un système dédié (flacon/machine) (Association - Code de référence: AISE_SUMI_PW_8a_2)	Professionnelle	SU0, PC35, PROC8a, ERC8a, AISE SPERC 8a.1.a.v2
Utilisations professionnelles ; Application manuelle (Association - Code de référence: AISE_SUMI_PW_19_1)	Professionnelle	SU0, PC35, PROC19, ERC8a, AISE SPERC 8a.1.a.v2
Utilisations professionnelles ; Application manuelle (Association - Code de référence: AISE_SUMI_PW_19_1_G)	Professionnelle	SU0, PC35, PROC19, ERC8a, AISE SPERC 8a.1.a.v2
Utilisations professionnelles ; Application manuelle (Association - Code de référence: AISE_SUMI_PW_19_2)	Professionnelle	SU0, PC35, PROC19, ERC8a, AISE SPERC 8a.1.a.v2
Utilisations professionnelles ; Application manuelle (Association - Code de référence: AISE_SUMI_PW_19_2_G)	Professionnelle	SU0, PC35, PROC19, ERC8a, AISE SPERC 8a.1.a.v2

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir rubrique 16

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Bunzl | King
Grotewei 2
4004 LW TIEL - Pays-Bas
T King Nederland: +31 (0)344 673 673 - T King Belgium: +32 (0)2 655 03 33
msds@safetysheet.info - www.primesource.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	NL: +31 (0)344 673 676 / BE: +32 (0)2 655 03 33

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16
Pour les informations de classification et d'étiquetage DetNet : voir la rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Composants dangereux : GLUTARAL, METHYLISOTHIAZOLINONE
Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium.	(N° CAS) 68411-30-3 (N° CE) 270-115-0 (N° REACH) Ionic Mixture	≥ 10 – < 20	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

Alcools, C12-14, éthoxylé, sulfates, sels de sodium	(N° CAS) 68891-38-3 (N° CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	≥ 1 – < 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
1,5-pentanedial substance de la liste candidate REACH (Glutaral)	(N° CAS) 111-30-8 (N° CE) 203-856-5 (N° Index) 605-022-00-X (N° REACH) 01-2119455549-26	< 0,1	Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 STOT SE 3, H335 Skin Corr. 1B, H314 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2682-20-4 (N° CE) 220-239-6 (N° Index) 613-326-00-9 (N° REACH) 01-2120764690-50	< 0,1	Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	**Identificateur de produit**	**Limites de concentration spécifiques**
Alcools, C12-14, éthoxylé, sulfates, sels de sodium	(N° CAS) 68891-38-3 (N° CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	(5 ≤C < 10) Eye Irrit. 2, H319 (10 ≤C < 100) Eye Dam. 1, H318
1,5-pentanedial	(N° CAS) 111-30-8 (N° CE) 203-856-5 (N° Index) 605-022-00-X (N° REACH) 01-2119455549-26	(0,5 ≤C < 5) STOT SE 3, H335
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2682-20-4 (N° CE) 220-239-6 (N° Index) 613-326-00-9 (N° REACH) 01-2120764690-50	(0,0015 ≤C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : En cas de doute ou d' irritation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation : En cas de symptômes respiratoires: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Boire de l'eau ou du lait (1/4 litre). Manger un peu graisse (comme crème, beurre, mayonaise, etc.). Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après inhalation : Aucune en utilisation normale. Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée. Démangeaison. Rougeur.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation sévère.

Symptômes/effets après ingestion : Peut provoquer une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou d' irritation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.
Agents d'extinction non appropriés : Aucune, à notre connaissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit n'alimente pas le feu ou l'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Adapter les produits extincteurs à l'environnement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Le produit répandu sur une surface dure peut présenter un risque important de glissades/chutes.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Consulter un expert du département Qualité, conditions de travail et environnement.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Gants de protection. un équipement de protection des yeux.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Mesures pour la protection de l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Laver le reliquat non récupérable à grande eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques : Mesures de précautions individuelles: Se reporter à la section 8.
Manipulation et stockage: Se reporter à la section 7.
Recommandations pour l'élimination des déchets: Se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Prendre les précautions nécessaires relatives à l'emploi de produits chimiques et de nettoyants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Lorsque le produit est utilisé selon les instructions à la section 1.2 dans des conditions normales, aucune mesure particulière n'est requise. Les mesures nécessaires peuvent être trouvés dans la section 7.1 et 7.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Liquide vaisselle Citron
Il n'y a pas de valeur limite fixé pour ce produit.

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Liquide vaisselle Citron
Il n'y a pas de valeur limite fixé pour ce produit.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. (68411-30-3)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	170 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	12 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	0,85 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	3 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	85 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,268 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0268 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,055 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	0,055 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	8,1 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	8,1 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	35 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	5,6 mg/l

Alcools, C12-14, éthoxylé, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	2750 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	175 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	15 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	52 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	1650 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,24 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,024 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	5,45 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,545 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,946 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10000 mg/l

2-méthylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	43 µg/m³
A long terme - effets locaux, inhalation	21 µg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, orale	53 µg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets locaux, inhalation	43 µg/m³
A long terme - effets systémiques,orale	27 µg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	21 µg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,00339 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,00339 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,00339 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	0,00339 mg/l
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,0471 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	Pas de potentiel de bioaccumulation
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0,23 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Information générale
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Equipement de protection individuelle:
Lunettes de sécurité. Gants.

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
N'est pas recommandé dans les conditions normales d'utilisation. En cas de risque de projection de liquide : Porter un appareil de protection des yeux.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:
Utiliser des gants de protection. Formation du travailleur par rapport à l'utilisation et l'entretien du matériel de protection adéquat doit être assuré.

- À long terme ou de la protection de submersion

Pour long terme ou l'immersion utilisation de protection des gants en nitrile avec une épaisseur d'au moins 0,31 mm (épaisseur dépend du type de gants et de la qualité) pour un temps de passage d'au moins 480 min, approuvé selon la norme EN 374: 2003.

- Court terme (≤30 min) ou protection contre les éclaboussures

Pour court terme (≤30 min) ou d'éclaboussures utilisation de protection des gants en nitrile avec une épaisseur d'au moins 0,12 mm (épaisseur dépend du type de gants et de la qualité) pour un temps de passage d'au moins 30 min, approuvé selon la norme EN 374: 2003.

AVIS IMPORTANT: Pour assurer la sécurité, les conditions suivantes doivent être respectées lors de la sélection des gants de protection appropriés:
- L'utilisation simultanée d'autres produits chimiques,;
- La protection nécessaire contre les dangers physiques comme la coupe, le perçage ou les risques thermiques; et
- Instructions et / ou spécifications fournies par le fabricant des gants.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
N'est pas recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Jaune.
Apparence	:	liquide visqueux.
Odeur	:	De citron.
Seuil olfactif	:	Non applicable
Point de congélation	:	< -8 °C
Point d'ébullition	:	± 100 °C
Inflammabilité	:	Ininflammable
Limites d'explosivité	:	Le produit n'est pas explosif
Point d'éclair	:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Non applicable
pH	:	6 – 7
Viscosité, cinématique	:	Pas disponible
Viscosité, dynamique	:	300 – 700 mPa.s
Solubilité	:	Eau: complètement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau [log Pow]	:	-0,68 (valeur calculée)
Pression de vapeur	:	23,7 hPa
Masse volumique	:	1 – 1,06 g/cm³
Densité relative	:	1 – 1,06
Densité relative de vapeur à 20°C	:	Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	:	Non applicable, le produit est un liquide

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes	:	Le produit n'alimente pas le feu ou l'incendie.
Propriétés explosives	:	Aucun groupe chimique associé à des propriétés explosives.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	< 1
Teneur en COV	:	< 30 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquide vaisselle Citron		
Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Non classé

Indications complémentaires	Pour le produit des tests toxicologiques ne sont pas établis. Selon les critères mentionnés à 3.1.3 du (EC) 1272/2008, ce produit n'est pas toxique. Les composants éventuellement toxiques sont mentionnés sous énumérés ci-dessous.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. (68411-30-3)	
DL50 orale rat	2000 – 5000 mg/kg
DL50 orale	1080 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel

Alcools, C12-14, éthoxylé, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)	
DL50 orale	4100 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel

1,5-pentanedial (111-30-8)	
DL50 orale	285 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	280 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.
pH: 6 – 7

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: 6 – 7

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Liquide vaisselle Citron		
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	:	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	:	Non classé

Indications complémentaires	Pour le produit des tests ecologiques ne sont pas établis. Selon les critères mentionnés à 4.1.3 du (CE) 1272/2008, ce produit n'est pas dangereux pour l'environnement. Les composants éventuellement nuisibles pour l'environnement sont mentionnés sous énumérés ci-dessous.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. (68411-30-3)	
CL50 poisson (96 h)	1,67 mg/l
CE50 Daphnie magna (48 h)	> 1 (≤ 10)
CE50 algues [72h]	127,9 mg/l
CEr50 autres plantes aquatiques	> 10 (≤ 100) mg/l
NOEC (chronique)	> 1 (≤ 10) mg/l
NOEC chronique poisson	> 0,1 mg/l

Alcools, C12-14, éthoxylé, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)	
CL50 poisson (96 h)	7,1 mg/l
CE50 Daphnie magna (48 h)	7,2 mg/l
CE50 algues [72h]	27 mg/l

1,5-pentanedial (111-30-8)	
CL50 poisson (96 h)	10 mg/l
CE50 Daphnie magna (48 h)	0,75 mg/l
CE50 algues [72h]	0,6 mg/l

2-méthylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)	
CL50 poisson (96 h)	4,77 mg/l
CE50 Daphnie magna (48 h)	0,934 mg/l
CE50 algues [72h]	0,0725 mg/l
NOEC chronique poisson	4,93 mg/l
NOEC chronique crustacé	0,0442 mg/l
NOEC chronique algues	0,0725 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Liquide vaisselle Citron	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. (68411-30-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	Facilement biodégradable

Alcools, C12-14, éthoxylé, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Liquide vaisselle Citron	
Coefficient de partage n-octanol/eau [log Pow]	-0,68 (valeur calculée)

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. (68411-30-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau [log Pow]	1,4
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.

2-méthylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)	
FBC poissons 1	3,16 (valeur calculée)
Coefficient de partage n-octanol/eau [log Pow]	-0,32 (méthode OCDE 117)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Liquide vaisselle Citron
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant	
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. (68411-30-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Alcools, C12-14, éthoxylé, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
1,5-pentanedial (111-30-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
2-méthylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Laver le reliquat non récupérable à grande eau.

Indications complémentaires : Les conteneurs vides seront rincés avec de l'eau. Jeter comme autre déchet plastique.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Code IBC : Non applicable. Ce produit n'est pas destiné à être transporté dans vraquiers.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Règlement (CE) n° 1907/2006concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):	
Code de référence	Applicable sur
3(b)	Liquide vaisselle Citron ; acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. ; 1,5-pentanedial
3(c)	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. ; 1,5-pentanedial

Liste candidate REACH (SVHC)

Contient une substance de la liste candidate REACH: 1,5-pentanedial (EC 203-856-5, CAS 111-30-8)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement (UE) N° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux - Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement (UE) n° 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants - Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Règlement (UE) n ° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Le produit est considéré comme un article traité en vertu du règlement (UE) no 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et contient le ou les conservateurs suivants:
BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE,GLUTARAL

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en COV : < 30 %

Règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents (Règlement sur les détergents)

Étiquetage du contenu	
Composant	**%**
agents de surface anioniques	15-30%
GLUTARAL	
METHYLISOTHIAZOLINONE	
BENZISOTHIAZOLINONE	
Parfums	
LIMONENE	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium.
Alcools, C12-14, éthoxylé, sulfates, sels de sodium
1,5-pentanedial

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Rubrique	**Élément modifié**	**Modification**	**Remarques**
1.1	UFI	Ajouté	
	Document	Modifié	Format UE de FDS selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
RPB	Règlement relatif aux biocides, règlement (UE) n° 528/2012
N° CAS	Nombre de substances chimiques dans le Registre du Service des résumés analytiques de chimie
CLP	Classification Labelling Packaging; Classification, étiquetage et emballage: Règlement (CE) No 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet (Derived-No Effect Level).
CE50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro d'identification officiel de la substance dans l'Union européenne
IATA	L'Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).
IBC-code	Le recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. (International Bulk Chemical Code).
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization).
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
MAC	Concentration maximale admissible
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet (Predicted No-Effect Concentration).
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STP	Station d'épuration
FDS	Fiche de Données de Sécurité
ONU	L'Organisation des Nations-Unies
COV	Composés organiques volatiles
WGK	Classe de pollution des eaux
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données	
BPR	Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.
CLP	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006
COSING	CosIng - http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/cosing/
Règlement sur les détergents	Règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents
ECHA	ECHA (Agence européenne des produits chimiques) - https://echa.europa.eu/nl/home
GESTIS	GESTIS Substance Database - http://gestis-en.itrust.de/nxt/gateway.dll/gestis_en/000000.xml?f=templates$fn=default.htm$vid=gestiseng:sdbeng$3.0
SER	Conseil Economique et Social (SER) - http://www.ser.nl
FDS	Fiche de Données de Sécurité Fabricant/fournisseur Matière première

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008:		
Classifications dérivées du réseau DetNet **La classification pour la peau/les yeux de ce produit a été obtenue en appliquant les principes d'extrapolation (comme la dilution, l'interpolation au sein d'une même catégorie de danger ou mélanges sensiblement similaires ; avec ou sans jugement d'expert) selon les articles 9.3 et 9.4 du règlement (CE) n°1272/2008.** **Archive de classification communicable sur demande aux autorités compétentes.** **Numéro d'identification DetNet : DetNet/519;DetNet/519**		
Skin Corr./Irrit. Non classé		Règle d'extrapolation des mélanges substantiellement similaires et jugement d'expert Règle d'extrapolation de dilution et jugement d'expert
Eye Irrit. 2	H319	Règle d'extrapolation des mélanges substantiellement similaires et jugement d'expert Règle d'extrapolation de dilution et jugement d'expert
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Corr./Irrit. Non classé	Corrosif/irritant pour la peau Non classé
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Texte complet des descripteurs d'utilisation	
AISE SPERC 8a.1.a.v2	Large utilisation dispersive dans les produits de nettoyage et d'entretien 'dans l'évier' (Consommateurs et Professionnels)

ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
PC35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
PROC19	Activités manuelles avec contact physique de la main
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
SU0	Autres

FDS UE (Annexe II REACH)

L'information fournie dans cette fiche de données de sécurité concerne le produit mentionné sous la rubrique 1 et est donnée en supposant que le produit est utilisé correctement et conformément aux usages indiqués par le fabricant. Les données sont basées sur l'information la plus récente connue qui est, si nécessaire, régulièrement revue. L'utilisateur est le seul responsable du respect des précautions mentionnées ci-dessus ainsi que du maintien de l'information complète et suffisante sur l'emploi du produit. Il est conseillé de diffuser l'information concernant cette fiche de données de sécurité en adaptant, si nécessaire, la forme en fonction des différents utilisateurs.

Annexe à la fiche de données de sécurité

Utilisations identifiées	N° du SE	Association - Code de référence
Transfert d'un produit via un système dédié (flacon/machine)	1	AISE_SUMI_PW_8a_2
Utilisations professionnelles ; Application manuelle	2	AISE_SUMI_PW_19_1
Utilisations professionnelles ; Application manuelle	3	AISE_SUMI_PW_19_1_G
Utilisations professionnelles ; Application manuelle	4	AISE_SUMI_PW_19_2
Utilisations professionnelles ; Application manuelle	5	AISE_SUMI_PW_19_2_G

SUMI

Informations pour une utilisation sûre des mélanges

AISE_SUMI_PW_8a_2

Version 1.1, août 2018

Transfert d'un produit via un système dédié (flacon/machine)

Ce document a pour objectif de communiquer les conditions d'utilisation sûre du produit et doit toujours être lu en combinaison avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du processus couvert

Le présent SUMI s'applique aux utilisations professionnelles dans lesquelles le produit est transféré ou dilué dans un conteneur tel qu'un distributeur, une bouteille ou un seau. Ces informations sur l'utilisation sûre sont basées sur les SWED **AISE_SWED_PW_8a_2_L** et **AISE_SWED_PW_8a_2_S**.

Conditions opérationnelles

Durée maximale	60 minutes par jour.
Domaine d'application / Conditions de processus	Utilisation à l'intérieur.
	Processus effectué à température ambiante.
	En cas de dilution, utiliser de l'eau du robinet à une température maximale de 45 °C.
Taux de renouvellement d'air	Fournir un système de ventilation générale de base (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Aucune LEV (ventilation locale par aspiration) n'est requise.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives à l'équipement de protection individuelle (EPI), à l'hygiène et aux évaluations de santé	Voir la rubrique 8 de la FDS de ce produit pour les spécifications.
	Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation et l'entretien des EPI.
Mesures environnementales	Empêcher que le produit non dilué atteigne les eaux de surface
	Si approprié la SPERC 8a.1.a.v2 de l'A.I.S.E. peut s'appliquer : utilisation dispersive entraînant la dispersion des rejets dans les stations d'épuration communales.

Autres conseils de bonnes pratiques

Ne pas manger ou boire. **Ne pas fumer.** **Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue.**	
Se laver les mains après usage. **Eviter le contact avec la peau endommagée.** **Ne pas mélanger avec d'autres produits.**	
Instructions en cas de renversement	Diluer avec de l'eau douce et passer la serpillière.
Pratiques d'hygiène	Suivre les instructions du produit telles que spécifiées sur l'étiquette ou dans la fiche d'information du produit et respecter les bonnes pratiques d'hygiène du travail telles que spécifiées dans la rubrique 7 de la FDS du produit.

Informations supplémentaires en fonction de la composition du produit

L'étiquette et (le cas échéant) la fiche de données de sécurité contiennent des informations supplémentaires, spécifiques au produit, essentielles pour travailler en toute sécurité avec les mélanges. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'étiquette du produit et la fiche des données de sécurité incluant mais non limitées à : la classification des dangers du produit, les parfums potentiellement allergènes, les ingrédients notables et les valeurs limites (lorsqu'elles sont disponibles).

Clause de non-responsabilité

Il s'agit d'un document destiné à communiquer les conditions génériques d'utilisation sûre d'un produit. Il est de la responsabilité du formulateur de lier ce SUMI à la FDS d'un produit spécifique qu'il vend.
Si un code SUMI (ou SWED associé) est mentionné dans la FDS d'un produit, le formulateur de ce produit déclare que toutes les substances dans le mélange sont présentes dans une telle concentration, que l'utilisation du produit dans les conditions reprises sur le SUMI est sûre. Lorsqu'elle existe, cette utilisation sure est assurée par l'appréciation des résultats des évaluations de sécurité chimique effectuées par les fournisseurs des matières premières. Lorsqu'aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour un ingrédient qui contribue à la classification du mélange, le formulateur a lui-même effectué une évaluation de la sécurité.
Conformément à la législation sur la santé au travail, l'employeur des travailleurs qui utilisent des produits jugés sûrs sur la base des conditions reprises dans le SUMI demeure responsable de la communication de l'information pertinente aux employés. Lors de l'élaboration des instructions de travail destinées aux employés, les SUMI doivent toujours être lus en combinaison avec la FDS et l'étiquette du produit.
Ce document est fourni par l'A.I.S.E., Detic et l'Afise uniquement à titre d'information générale. Le formulateur utilise le contenu de ce document exclusivement à ses propres risques.
L'A.I.S.E. décline toute responsabilité à l'égard de toute personne ou entité pour toute perte, dommage de quelque nature que ce soit (réel, consécutif, punitif ou autre), blessure, réclamation, responsabilité ou autre cause de quelque nature ou caractère que ce soit basée sur ou résultant de l'utilisation (même partielle) du contenu du présent document.

SUMI

Informations pour une utilisation sûre des mélanges

AISE_SUMI_PW_19_1

Version 1.1, août 2018

Utilisations professionnelles ; Application manuelle

Ce document a pour objectif de communiquer les conditions d'utilisation sûre du produit et doit toujours être lu en combinaison avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du processus couvert

Le présent SUMI s'applique aux utilisations professionnelles dans lesquelles le produit est brossé sur une surface avec une exposition complète des mains. Ces informations sur l'utilisation sûre sont basées sur le SWED **AISE_SWED_PW_19_1**.

Conditions opérationnelles

Durée maximale	480 minutes par jour.
Domaine d'application / Conditions de processus	Utilisation à l'intérieur.
	Processus effectué à température ambiante.
	En cas de dilution, utiliser de l'eau du robinet à une température maximale de 45 °C.
Taux de renouvellement d'air	Fournir un système de ventilation générale de base (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Aucune LEV (ventilation locale par aspiration) n'est requise.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives à l'équipement de protection individuelle (EPI), à l'hygiène et aux évaluations de santé	Voir la rubrique 8 de la FDS de ce produit pour les spécifications.
	Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation et l'entretien des EPI.
Mesures environnementales	Empêcher que le produit non dilué atteigne les eaux de surface
	Si approprié la SPERC 8a.1.a.v2 de l'A.I.S.E. peut s'appliquer : utilisation dispersive entraînant la dispersion des rejets dans les stations d'épuration communales.

Autres conseils de bonnes pratiques

Ne pas manger ou boire. **Ne pas fumer.** **Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue.**	
Se laver les mains après usage. **Eviter le contact avec la peau endommagée.** **Ne pas mélanger avec d'autres produits.**	
Instructions en cas de renversement	Diluer avec de l'eau douce et passer la serpillière.
Pratiques d'hygiène	Suivre les instructions du produit telles que spécifiées sur l'étiquette ou dans la fiche d'information du produit et respecter les bonnes pratiques d'hygiène du travail telles que spécifiées dans la rubrique 7 de la FDS du produit.

Informations supplémentaires en fonction de la composition du produit

L'étiquette et (le cas échéant) la fiche de données de sécurité contiennent des informations supplémentaires, spécifiques au produit, essentielles pour travailler en toute sécurité avec les mélanges. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'étiquette du produit et la fiche des données de sécurité incluant mais non limitées à : la classification des dangers du produit, les parfums potentiellement allergènes, les ingrédients notables et les valeurs limites (lorsqu'elles sont disponibles).

Clause de non-responsabilité

Il s'agit d'un document destiné à communiquer les conditions génériques d'utilisation sûre d'un produit. Il est de la responsabilité du formulateur de lier ce SUMI à la FDS d'un produit spécifique qu'il vend.
Si un code SUMI (ou SWED associé) est mentionné dans la FDS d'un produit, le formulateur de ce produit déclare que toutes les substances dans le mélange sont présentes dans une telle concentration, que l'utilisation du produit dans les conditions reprises sur le SUMI est sûre. Lorsqu'elle existe, cette utilisation sure est assurée par l'appréciation des résultats des évaluations de sécurité chimique effectuées par les fournisseurs des matières premières. Lorsqu'aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour un ingrédient qui contribue à la classification du mélange, le formulateur a lui-même effectué une évaluation de la sécurité.
Conformément à la législation sur la santé au travail, l'employeur des travailleurs qui utilisent des produits jugés sûrs sur la base des conditions reprises dans le SUMI demeure responsable de la communication de l'information pertinente aux employés. Lors de l'élaboration des instructions de travail destinées aux employés, les SUMI doivent toujours être lus en combinaison avec la FDS et l'étiquette du produit.
Ce document est fourni par l'A.I.S.E., Detic et l'Afise uniquement à titre d'information générale. Le formulateur utilise le contenu de ce document exclusivement à ses propres risques.
L'A.I.S.E. décline toute responsabilité à l'égard de toute personne ou entité pour toute perte, dommage de quelque nature que ce soit (réel, consécutif, punitif ou autre), blessure, réclamation, responsabilité ou autre cause de quelque nature ou caractère que ce soit basée sur ou résultant de l'utilisation (même partielle) du contenu du présent document.

SUMI

Informations pour une utilisation sûre des mélanges

AISE_SUMI_PW_19_1_G

Version 1.1, août 2018

Utilisations professionnelles ; Application manuelle

Ce document a pour objectif de communiquer les conditions d'utilisation sûre du produit et doit toujours être lu en combinaison avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du processus couvert

Le présent SUMI s'applique aux utilisations professionnelles dans le produit est brossé sur une surface avec une exposition complète des mains. Ces informations sur l'utilisation sûre sont basées sur le SWED **AISE_SWED_PW_19_1**.

Conditions opérationnelles

Durée maximale	480 minutes par jour.
Domaine d'application / Conditions de processus	Utilisation à l'intérieur.
	Processus effectué à température ambiante.
	En cas de dilution, utiliser de l'eau du robinet à une température maximale de 45 °C.
Taux de renouvellement d'air	Fournir un système de ventilation générale de base (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Aucune LEV n'est requise.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives à l'équipement de protection individuelle (EPI), à l'hygiène et aux évaluations de santé	Porter une protection oculaire. Voir la rubrique 8 de la FDS de ce produit pour les spécifications. 
	Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation et l'entretien des EPI.
Mesures environnementales	Empêcher que le produit non dilué atteigne les eaux de surface
	Si approprié la SPERC 8a.1.a.v2 de l'A.I.S.E. peut s'appliquer : utilisation dispersive entraînant la dispersion des rejets dans les stations d'épuration communales.

Autres conseils de bonnes pratiques

Ne pas manger ou boire. **Ne pas fumer.** **Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue.**	
Se laver les mains après usage. **Eviter le contact avec la peau endommagée.** **Ne pas mélanger avec d'autres produits.**	
Instructions en cas de renversement	Diluer avec de l'eau douce et passer la serpillière.
Pratiques d'hygiène	Suivre les instructions du produit telles que spécifiées sur l'étiquette ou dans la fiche d'information du produit et respecter les bonnes pratiques d'hygiène du travail telles que spécifiées dans la rubrique 7 de la FDS du produit.

Informations supplémentaires en fonction de la composition du produit

L'étiquette et (le cas échéant) la fiche de données de sécurité contiennent des informations supplémentaires, spécifiques au produit, essentielles pour travailler en toute sécurité avec les mélanges. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'étiquette du produit et la fiche des données de sécurité incluant mais non limitées à : la classification des dangers du produit, les parfums potentiellement allergènes, les ingrédients notables et les valeurs limites (lorsqu'elles sont disponibles).

Clause de non-responsabilité

Il s'agit d'un document destiné à communiquer les conditions génériques d'utilisation sûre d'un produit. Il est de la responsabilité du formulateur de lier ce SUMI à la FDS d'un produit spécifique qu'il vend.
Si un code SUMI (ou SWED associé) est mentionné dans la FDS d'un produit, le formulateur de ce produit déclare que toutes les substances dans le mélange sont présentes dans une telle concentration, que l'utilisation du produit dans les conditions reprises sur le SUMI est sûre. Lorsqu'elle existe, cette utilisation sure est assurée par l'appréciation des résultats des évaluations de sécurité chimique effectuées par les fournisseurs des matières premières. Lorsqu'aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour un ingrédient qui contribue à la classification du mélange, le formulateur a lui-même effectué une évaluation de la sécurité.
Conformément à la législation sur la santé au travail, l'employeur des travailleurs qui utilisent des produits jugés sûrs sur la base des conditions reprises dans le SUMI demeure responsable de la communication de l'information pertinente aux employés. Lors de l'élaboration des instructions de travail destinées aux employés, les SUMI doivent toujours être lus en combinaison avec la FDS et l'étiquette du produit.
Ce document est fourni par l'A.I.S.E., Detic et l'Afise uniquement à titre d'information générale. Le formulateur utilise le contenu de ce document exclusivement à ses propres risques.
L'A.I.S.E. décline toute responsabilité à l'égard de toute personne ou entité pour toute perte, dommage de quelque nature que ce soit (réel, consécutif, punitif ou autre), blessure, réclamation, responsabilité ou autre cause de quelque nature ou caractère que ce soit basée sur ou résultant de l'utilisation (même partielle) du contenu du présent document.

SUMI

Informations pour une utilisation sûre des mélanges

AISE_SUMI_PW_19_2

Version 1.1, août 2018

Utilisations professionnelles ; Application manuelle

Ce document a pour objectif de communiquer les conditions d'utilisation sûre du produit et doit toujours être lu en combinaison avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du processus couvert

Le présent SUMI s'applique aux utilisations professionnelles dans lesquelles le produit est brossé sur une surface avec une exposition complète des mains. Ces informations sur l'utilisation sûre sont basées sur le SWED **AISE_SWED_PW_19_2**.

Conditions opérationnelles

Durée maximale	480 minutes par jour.
Domaine d'application / Conditions de processus	Utilisation à l'intérieur.
	Processus effectué à température ambiante.
	En cas de dilution, utiliser de l'eau du robinet à une température maximale de 45 °C.
Taux de renouvellement d'air	Fournir un système de ventilation générale de base (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Aucune LEV n'est requise.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives à l'équipement de protection individuelle (EPI), à l'hygiène et aux évaluations de santé	Porter des gants appropriés. Voir la rubrique 8 de la FDS de ce produit pour les spécifications. 
	Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation et l'entretien des EPI.
Mesures environnementales	Empêcher que le produit non dilué atteigne les eaux de surface
	Si approprié la SPERC 8a.1.a.v2 de l'A.I.S.E. peut s'appliquer : utilisation dispersive entraînant la dispersion des rejets dans les stations d'épuration communales.

Autres conseils de bonnes pratiques

Ne pas manger ou boire. **Ne pas fumer.** **Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue.**	
Se laver les mains après usage. **Eviter le contact avec la peau endommagée.** **Ne pas mélanger avec d'autres produits.**	
Instructions en cas de renversement	Diluer avec de l'eau douce et passer la serpillière.
Pratiques d'hygiène	Suivre les instructions du produit telles que spécifiées sur l'étiquette ou dans la fiche d'information du produit et respecter les bonnes pratiques d'hygiène du travail telles que spécifiées dans la rubrique 7 de la FDS du produit.

Informations supplémentaires en fonction de la composition du produit

L'étiquette et (le cas échéant) la fiche de données de sécurité contiennent des informations supplémentaires, spécifiques au produit, essentielles pour travailler en toute sécurité avec les mélanges. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'étiquette du produit et la fiche des données de sécurité incluant mais non limitées à : la classification des dangers du produit, les parfums potentiellement allergènes, les ingrédients notables et les valeurs limites (lorsqu'elles sont disponibles).

Clause de non-responsabilité

Il s'agit d'un document destiné à communiquer les conditions génériques d'utilisation sûre d'un produit. Il est de la responsabilité du formulateur de lier ce SUMI à la FDS d'un produit spécifique qu'il vend.
Si un code SUMI (ou SWED associé) est mentionné dans la FDS d'un produit, le formulateur de ce produit déclare que toutes les substances dans le mélange sont présentes dans une telle concentration, que l'utilisation du produit dans les conditions reprises sur le SUMI est sûre. Lorsqu'elle existe, cette utilisation sure est assurée par l'appréciation des résultats des évaluations de sécurité chimique effectuées par les fournisseurs des matières premières. Lorsqu'aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour un ingrédient qui contribue à la classification du mélange, le formulateur a lui-même effectué une évaluation de la sécurité.
Conformément à la législation sur la santé au travail, l'employeur des travailleurs qui utilisent des produits jugés sûrs sur la base des conditions reprises dans le SUMI demeure responsable de la communication de l'information pertinente aux employés. Lors de l'élaboration des instructions de travail destinées aux employés, les SUMI doivent toujours être lus en combinaison avec la FDS et l'étiquette du produit.
Ce document est fourni par l'A.I.S.E., Detic et l'Afise uniquement à titre d'information générale. Le formulateur utilise le contenu de ce document exclusivement à ses propres risques.
L'A.I.S.E. décline toute responsabilité à l'égard de toute personne ou entité pour toute perte, dommage de quelque nature que ce soit (réel, consécutif, punitif ou autre), blessure, réclamation, responsabilité ou autre cause de quelque nature ou caractère que ce soit basée sur ou résultant de l'utilisation (même partielle) du contenu du présent document.

SUMI

Informations pour une utilisation sûre des mélanges

AISE_SUMI_PW_19_2_G

Version 1.1, août 2018

Utilisations professionnelles ; Application manuelle

Ce document a pour objectif de communiquer les conditions d'utilisation sûre du produit et doit toujours être lu en combinaison avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du processus couvert

Le présent SUMI s'applique aux utilisations professionnelles dans lesquelles le produit est brossé sur une surface avec une exposition complète des mains. Ces informations sur l'utilisation sûre sont basées sur le SWED **AISE_SWED_PW_19_2**.

Conditions opérationnelles

Durée maximale	480 minutes par jour.
Domaine d'application / Conditions de processus	Utilisation à l'intérieur.
	Processus effectué à température ambiante.
	En cas de dilution, utiliser de l'eau du robinet à une température maximale de 45 °C.
Taux de renouvellement d'air	Fournir un système de ventilation générale de base (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Aucune LEV (ventilation locale par aspiration) n'est requise.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives à l'équipement de protection individuelle (EPI), à l'hygiène et aux évaluations de santé	Porter des gants appropriés et des lunettes de sécurité. Voir la rubrique 8 de la FDS de ce produit pour les spécifications. 
	Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation et l'entretien des EPI.
Mesures environnementales	Empêcher que le produit non dilué atteigne les eaux de surface
	Si approprié la SPERC 8a.1.a.v2 de l'A.I.S.E. peut s'appliquer : utilisation dispersive entraînant la dispersion des rejets dans les stations d'épuration communales.

Autres conseils de bonnes pratiques

Ne pas manger ou boire. **Ne pas fumer.** **Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue.**	
Se laver les mains après usage. **Eviter le contact avec la peau endommagée.** **Ne pas mélanger avec d'autres produits.**	
Instructions en cas de renversement	Diluer avec de l'eau douce et passer la serpillière.
Pratiques d'hygiène	Suivre les instructions du produit telles que spécifiées sur l'étiquette ou dans la fiche d'information du produit et respecter les bonnes pratiques d'hygiène du travail telles que spécifiées dans la rubrique 7 de la FDS du produit.

Informations supplémentaires en fonction de la composition du produit

L'étiquette et (le cas échéant) la fiche de données de sécurité contiennent des informations supplémentaires, spécifiques au produit, essentielles pour travailler en toute sécurité avec les mélanges. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'étiquette du produit et la fiche des données de sécurité incluant mais non limitées à : la classification des dangers du produit, les parfums potentiellement allergènes, les ingrédients notables et les valeurs limites (lorsqu'elles sont disponibles).

Clause de non-responsabilité

Il s'agit d'un document destiné à communiquer les conditions génériques d'utilisation sûre d'un produit. Il est de la responsabilité du formulateur de lier ce SUMI à la FDS d'un produit spécifique qu'il vend.
Si un code SUMI (ou SWED associé) est mentionné dans la FDS d'un produit, le formulateur de ce produit déclare que toutes les substances dans le mélange sont présentes dans une telle concentration, que l'utilisation du produit dans les conditions reprises sur le SUMI est sûre. Lorsqu'elle existe, cette utilisation sure est assurée par l'appréciation des résultats des évaluations de sécurité chimique effectuées par les fournisseurs des matières premières. Lorsqu'aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour un ingrédient qui contribue à la classification du mélange, le formulateur a lui-même effectué une évaluation de la sécurité.
Conformément à la législation sur la santé au travail, l'employeur des travailleurs qui utilisent des produits jugés sûrs sur la base des conditions reprises dans le SUMI demeure responsable de la communication de l'information pertinente aux employés. Lors de l'élaboration des instructions de travail destinées aux employés, les SUMI doivent toujours être lus en combinaison avec la FDS et l'étiquette du produit.
Ce document est fourni par l'A.I.S.E., Detic et l'Afise uniquement à titre d'information générale. Le formulateur utilise le contenu de ce document exclusivement à ses propres risques.
L'A.I.S.E. décline toute responsabilité à l'égard de toute personne ou entité pour toute perte, dommage de quelque nature que ce soit (réel, consécutif, punitif ou autre), blessure, réclamation, responsabilité ou autre cause de quelque nature ou caractère que ce soit basée sur ou résultant de l'utilisation (même partielle) du contenu du présent document.